



Deuxième visite du centre psychothérapique de l'Ain à Bourg-en-Bresse [Communiqué]

A la suite de la visite qu'il a effectuée en janvier 2016 au centre psychothérapique de l'Ain, à Bourg-en-Bresse, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté avait publié en mars 2016 des recommandations en urgence alertant sur les nombreux dysfonctionnements observés dans l'établissement et les atteintes graves aux droits fondamentaux des patients.

Du 3 au 13 juin 2019, la Contrôleure générale, accompagnée de six contrôleurs, a effectué une seconde mission de contrôle de cet établissement afin d'évaluer les suites données à ses recommandations.

Cette équipe a pu constater une évolution remarquable du fonctionnement de l'établissement, conduite dans un temps particulièrement court et portée par la mobilisation du personnel du centre psychothérapique de l'Ain, soudé dans une volonté commune de changement.

Le centre psychothérapique de l'Ain a engagé dès avril 2016, la révision de son projet d'établissement, a adapté ses investissements immobiliers et soutenu les initiatives de ses équipes.

La prise en charge des patients a été profondément modifiée : le cadre du soin qui était auparavant fondé sur des impératifs de sécurité se structure désormais autour du respect de la dignité et des droits fondamentaux des patients, notamment de leur liberté de circulation. Ces valeurs sont aujourd'hui partagées par l'ensemble du personnel, administratif comme soignant.

Malgré une démographie médicale pénalisante, l'accès aux soins psychiatriques et somatiques est de qualité avec une implication forte des soignants, infirmiers, aides-soignants, psychologues, dans les soins psychiatriques quotidiens apportés aux patients. La prise en charge de ces derniers est individualisée dans tous ses aspects : soins, droits, activités, vie quotidienne.

Le recours à l'isolement et à la contention a été totalement repensé, réflexion qui a conduit à une diminution conséquente du nombre et de la durée des mesures. Ces dernières se déroulent dans des conditions matérielles respectueuses de la dignité et du bien-être. L'isolement et la contention sont désormais, en pratique et dans l'esprit des soignants, une mesure de dernier recours.

Cette dynamique ainsi que les évolutions constatées devraient être de nature à rendre l'établissement plus attractif pour les professionnels de santé.

Adeline HAZAN